

Funérailles à Cheratte Notre Dame au XXe siècle



Aux débuts du XXe siècle , l'organisation des funérailles chrétiennes était le reflet des préoccupations de la société de l'époque .

Si pour la plupart des familles, les funérailles se passaient simplement , avec peu d'apparat, il n'en était pas de même pour une petite frange de la population , riche et puissante , qui demandait des services de luxe.

Mourir était ainsi l'occasion , pour certains , de marquer leur position sociale , d'imposer leur réussite dans la vie à ceux et celles qui venaient assister aux funérailles , bref , de justifier ce que l'on appelait « les pompes funèbres ».

Un parcours des formules proposées par l'Eglise catholique , à l'occasion des célébrations des funérailles, est révélateur des mœurs de ce temps .

Plusieurs des formules prévues le sont presque uniquement pour les enterrements de ville , où résident des personnes très fortunées . Ces formules ne seront donc pas d'utilité pratique à Cheratte, mais devaient être prévues par le diocèse .

Heureusement , tout cela appartient au passé , et aujourd'hui, la tendance est de mettre chacun et chacune sur un même pied d'égalité en ne proposant plus qu'une seule formule pour la célébration des funérailles chrétiennes .

Voici ce qui était proposé en 1904.

L'heure de la messe, le nombre de prêtres et d'acolytes , l'utilisation du decorum fixait évidemment le prix .

Le catafalque était un montage de bois recouvert de tentures noires avec dorures . Plus il était haut , grand et décoré , plus la position sociale et la réussite du défunt étaient proclamées.

L'antepedium était un voile noir, lui aussi décoré de dorure , voire d'un dessin symbolique argenté ou doré, qui cachait le devant de l'autel.

Des oriflammes étaient suspendus aux colonnes du chœur et le chœur lui-même était tendu de draperies noir et or ou argent.

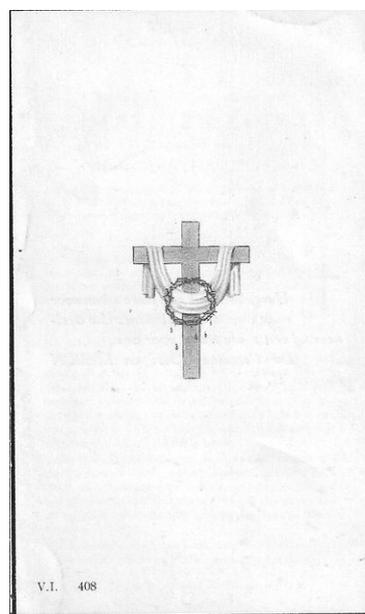
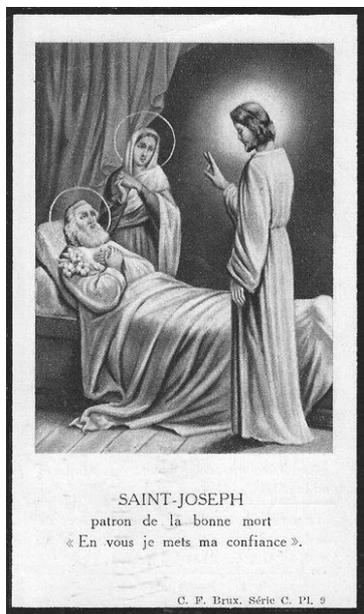
Un tapis pouvait recouvrir le sol de l'allée centrale , depuis la porte jusqu'à l'autel , variant dans sa largeur selon qu'on demandait le grand ou petit tapis.

Les becs de gaz , source de plus grande lumière, pouvaient être allumés en plus des cierges , eux aussi au nombre variant de 10 à 90 !

Un prêtre pouvait assurer l'office des laudes (le matin) aux intentions du défunt et de sa famille .

Enfin , la couronne, qui se trouvait au-dessus du chœur, pouvait être garnies de voiles noirs et argent ou or, voiles qui rejoignaient les colonnes et les murs du chœur .

A Cheratte , la messe de 10h à 4 prêtres , ou celle de 10.30h à 5 prêtres ou plus étaient évènements exceptionnels.



Heure Nbre prêtres sacristain chantre organiste souffleur Fabrique+cire Nbre cierges Prix

MESSE D'OBSEQUES : 1er Janvier 1904

9 H	1	2 frs	2 frs	2 frs	0,50 fr	6 frs	10	35 frs
	3 acolytes							
9.30 H	1	3 frs	3 frs	3 frs	0,50 fr	7 frs	14	55 frs
	petit catafalque + 3 acolytes							
9.30 H	2	3 frs	3frs	3 frs	0,50 fr	7 frs	14	65 frs
	petit catafalque + 3 acolytes							
10 H	3	6	4	4	1 fr	12	24	100
	petit catafalque + 4 acolytes+ antepedium + oriflammes							
10 H	3	6	4	4	1 fr	12	26	125
	petit catafalque + 4 acolytes+ antepedium + oriflammes +autel en noir + laudes							
10 H	4	6	4	4	1	15	28	175
	idem + fond d'autel noir							
10.30 H	5	8	5	5	1	20	34	225
	grand catafalque + 5 acolytes + antepedium + oriflammes + autel noir fond et côtés becs de gaz + laudes + petit tapis							
10.30 H	5	12	5	5	1	20	40	275
	idem + couronne et tentures noires jusqu'aux portes de sacristie							
10.30 H	7							325
	idem + 6 acolytes							
10.30 H	9							360
	idem + 6 acolytes							
11 H	9	20	5	5	1	40	75	500
	grand catafalque + tout l'autel en noir + tout le chœur en noir + oriflammes + couronne grand tapis + carpettes + laudes + 7 acolytes							
11 H	12	26	5	5	1	60	90	650
	idem + becs de gaz allumés et gazés (le luxe supplémentaire se paie en surplus)							

Il était aussi d'usage à cette époque de faire dire une messe , plus ou moins solennisée, pour le premier anniversaire du décès . Ici aussi , la famille ne laissait pas oublier le renom de son défunt et rappelait son rang social dans la paroisse.

MESSE D'ANNEE : 1er Janvier 1904

Heure Nbre prêtres sacristain chantre organiste souffleur Fabrique+cire Nbre cierges Prix

avant 9 H

	voir tarif diocésain dans les statuts							
9 H	1	1,50 frs	1,50 frs	1,50 frs	0,50 fr	3 frs	6	15 frs
	3 acolytes							
9.30 H	1	1,75 frs	1,75 frs	1,75 frs	0,50 fr	3 frs	6	17,50 frs
	antepedium + 3 acolytes (10 frs en plus pour petit catafalque)							
10 H	1	3	2	2	0,50 fr	4	10	25
	antepedium + 3 acolytes (10 frs en plus pour petit catafalque) + oriflammes							
10 H	3	3	2	2	0,50 fr	6	18	70
	antepedium + 4 acolytes + autel en noir + oriflammes + petit catafalque							
10 H	3	4	3	3	0,50 fr	9	24	110
	antepedium + 4 acolytes + autel et fond en noir + laudes + oriflammes + grand catafalque							

au-dessus de 10 h Prix à déterminer

Certaines familles ne souhaitent pas organiser des obsèques , c'est-à-dire des funérailles avec messe . C'était souvent le choix des familles les plus pauvres , ou de celles pour qui le religieux n'était pas la préoccupation première.

Un service religieux est alors organisé pour le défunt , avec une différence selon que l'on est paroissien ou étranger à la paroisse (habitant hors de la paroisse) et que la famille demande à ce que le défunt soit enterré dans une sépulture à Cheratte.

ABSOUTES : 1er janvier 1904

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
Pour un paroissien enterré sans obsèques								
1		1,50 frs	1,50 frs			3 frs	4	20 frs
2 acolytes								
2 à 3								
voir tarif diocésain et luxe demandé								
Pour un non paroissien (étranger) ayant une sépulture à Cheratte								
1		1,50 frs	1,50 frs	1,50 frs	0,50 fr	3 frs	4	20 frs
3 acolytes . Si catafalque , 10 frs en plus								
2		3 frs	1,50 frs	1,50 frs	0,50 fr	5 frs	10	37,50 frs
1 ou 2 acolytes								
1		3 frs	1,50 frs	1,50 frs	0,50 fr	5	20	50 frs
5 acolytes								
Si grand catafalque, antepedium, oriflammes + 10 cierges à l'autel								
								75 frs

ABSOUTE ordinaire pour un enfant : 1er janvier 1904

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
1		1 fr	1fr				4	5 frs
3 acolytes								

Lors du décès d'un bébé ou d'un tout petit enfant , il n'y a pas de célébration de funérailles . C'est la messe d'ange qui est célébrée pour l'enfant baptisé qui décède « dans son innocence baptismale » .

Les conditions sont pratiquement les mêmes que pour la célébration des obsèques d'adulte , sauf que la messe est dite en blanc au lieu du noir , et que les décorations sont aussi en blanc , couleur de l'innocence . Les oriflammes sont d'ailleurs ceux des fêtes.

MESSE D'ANGE : 1er janvier 1904

Heure Nbre prêtres sacristain chantre organiste souffleur Fabrique+cire Nbre cierges Prix

9h (voir messes d'obsèques à 9h)

3 acolytes... : voir les messes d'obsèques à 9h + fleurs à l'autel

9.30h (voir messes d'obsèques à 9.30h)

3 acolytes... : voir les messes d'obsèques à 9.30h + fleurs à l'autel et catafalque orné

10h (voir obsèques à 10h)

3 acolytes... : voir les messes d'obsèques à 10h + fleurs à l'autel et catafalque orné et oriflammes des fêtes

Au-dessus de 10h , prix à déterminer

C'est le Vicaire qui chante toutes les absoutes célébrées sans obsèques . Il conduit aussi tous les défunts au cimetière paroissial .

Pour ce faire , il perçoit un casuel de 2,50 frs .

Pour un enterrement d'enfant , il perçoit 1 fr.

Pour les obsèques à 9.30h , à deux prêtres, il perçoit 6 frs (en ce compris les 2,50 frs pour le service au cimetière) .

Pour les obsèques à 10h , il perçoit 7,50 frs.

Pour les obsèques à 10.30h , il perçoit 12 frs.

Pour les obsèques à 11h , il perçoit 20 frs .

Pour les messes basses , annoncées au prône du dimanche et dites à l'heure ordinaire de la messe , le tarif est de 3 frs.

En juillet 1920 , les prix sont revus à la hausse .

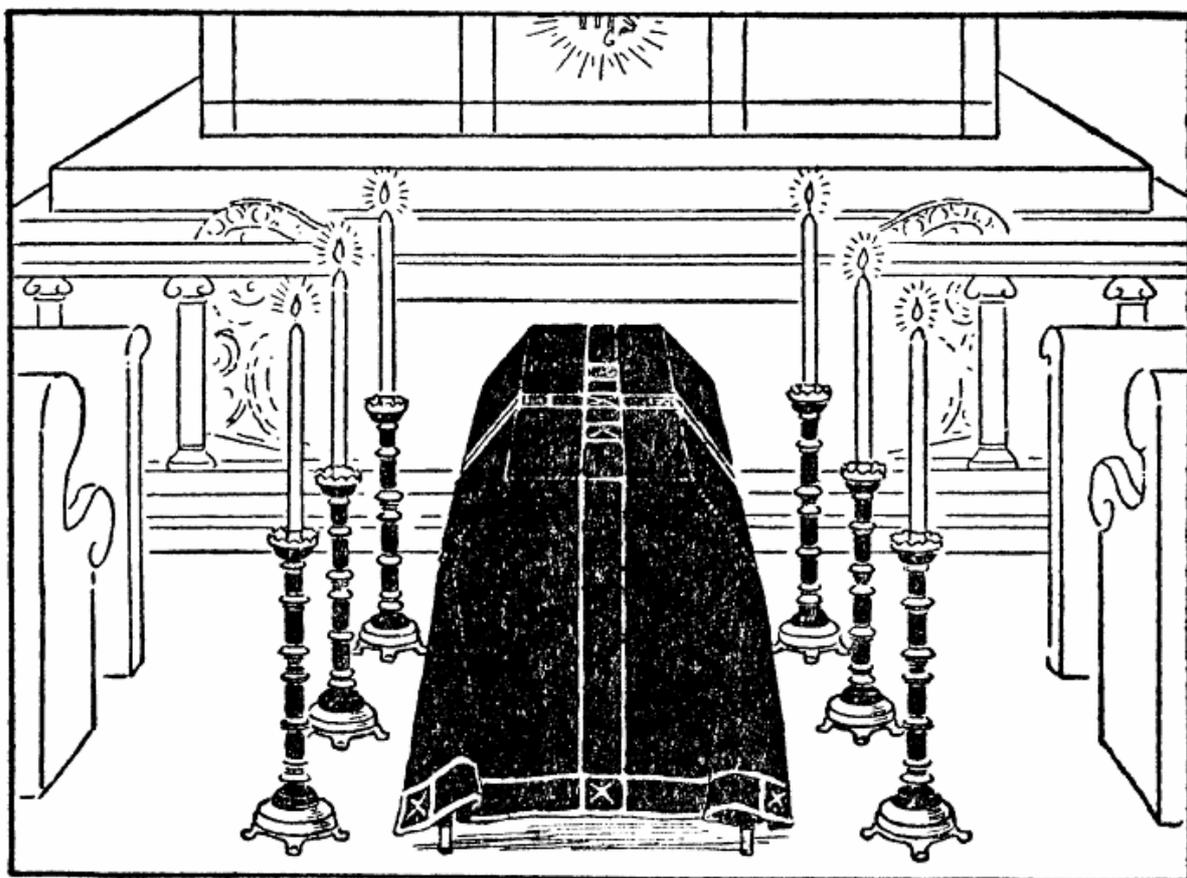
En Juillet 1920 , augmentation des prix de 50% sur tous les postes

En 1920 , un accord avec Wandre porte les absoutes pour un paroissien à 30 frs , puis 50 frs en 1924 .

Pour les étrangers , l'usage du catafalque sera progressivement porté de 10 frs à 30 frs .

ABSOUTE ordinaire pour un enfant : 1er juillet 1920

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
1		2 frs	2 frs				4	10 frs
	3 acolytes							



Le

petit

catafalque

En février 1924 (4.2) , il y a de nouveau un nette augmentation des prix, qui se monte à 100% d'augmentation sur tous les postes , tarif de 1904.

Le Vicaire Général de Liège, Ch. Lucas, communique ces instructions au curé de Cheratte :
« Monsieur le Curé,

J'ai l'honneur de vous informer, de la part de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, que vu la cherté persistante de la vie, vous pouvez, conformément au principe « celui qui dessert l'autel doit vivre de l'autel », doubler les honoraires qui reviennent au clergé, aux employés et serviteurs, et à l Fabrique d'église, comme rémunération des obsèques, des messes d'années, des absoutes, des mariages, de la sonnerie des glas et de l'annonce au prône des messes à célébrer, des prières dominicales.

Il ne s'agit point des services religieux fondés : leurs honoraires sont fixés par le tarif de 1922. Vous prendrez comme base de l'augmentation, non pas les honoraires majorés déjà depuis la circulaire du 22.1.1920, mais ceux qui étaient en usage avant cette époque.

Agréez, Monsieur le Curé, l'hommage de mes sentiments dévoués. Ch. Lucas »

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
MESSE D'OBSEQUES : 4 février 1924								
9 H	1	4 frs	4 frs	4 frs	1 fr	10 frs	10	70 à 80 frs
		3 acolytes, pas de catafalque, pas de laudes						
9.30 H	1	6 frs	6 frs	6 frs	2,50 fr	14 frs	14	110 à 150 frs
		petit catafalque, 3 acolytes, pas de laudes						
9.30 H	2	6 frs	6 frs	6 frs	2,50 fr	14 frs	14	130 à 170 frs
		petit catafalque, 3 acolytes, pas de laudes						
10 H	3	12	8	8	2,50 frs	24	24	200 à 250
		petit catafalque, 4 acolytes+ antepedium + oriflammes, pas de laudes						
10 H	3	12	9	9	2,50 frs	24	26	250 à 325
		petit catafalque + 4 acolytes+ antepedium + oriflammes +autel en noir + laudes						
10 H	4	12	9	9	2,5	30	28	350 à 435
		idem + fond d'autel noir						
10.30 H	5	24	10	10	3	40	40	550 à 690
		grand catafalque + 5 acolytes + antepedium + oriflammes + autel noir fond et côtés						
		portes et couronne + laudes + petit tapis						
10.30 H	7	24	10	10	3	45	46	650 à 810
		idem , tentures noires jusqu'aux portes de sacristie, grand tapis						
11 H	9	40	12	12	3,5	80	75	1000 à 1250
		grand catafalque + tout l'autel en noir + tout le chœur et les stalles en noir + oriflammes						
		couronne , grand tapis + carpettes + laudes + 7 acolytes						
11 H	12	52	12	12	3,5	120	90	1300 à 1525
		idem + becs de gaz allumés et voilés						

Pour le luxe supplémentaire , prix à convenir

MESSE D'ANNEE : 4 février 1924

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
9 H	1	3 frs	3,50 frs	3,50 frs	1,50 fr	6 frs	6	30 à 50 frs
	3 acolytes, pas de catafalque, pas de laudes							
9 H	1	5 frs	4,50 frs	4,50 frs	1,50 fr	8 frs	10	50 à 60 frs
	3 acolytes, petit catafalque, pas de laudes							
9.30 H	1	5 frs	5 frs	5 frs	2,50 fr	8 frs	10	55 à 75 frs
	antepedium + 3 acolytes et petit catafalque, pas de laudes							
10 H	1	5	5	5	2,50 fr	10	12	75 à 100 frs
	antepedium + 3 acolytes, petit catafalque + oriflammes, pas de laudes							
10 H	3	6	5	5	2,50 fr	12	18	140 à 200 frs
	antepedium + 3 acolytes + autel en noir + oriflammes + petit catafalque, pas de laudes							
10 H	3	8	6	6	3 fr	18	24	220 à 300 frs
	antepedium + 3 acolytes + autel et fond en noir + laudes + oriflammes + petit catafalque							
	pour du luxe supplémentaire, prix à convenir							

ABSOUTES : 4 février 1924

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
Pour un paroissien enterré sans obsèques								
	1	3 frs	3 frs			6 frs	4	50 à 60 frs
	2 acolytes, pas de catafalque							
	2 prêtres	5 frs	4 frs	4 frs	1,50 frs	8 frs	6	70 frs
	2 acolytes, petit catafalque							
Pour un non paroissien (étranger) ayant une sépulture à Cheratte								
	1	5 frs	5 frs	4 frs	1,50 frs	6 frs	6	50 à 60 frs
	3 acolytes, pas de catafalque							
	2	8 frs	5 frs	5 frs	2 frs	10 frs	20	100 à 150 frs
	2 acolytes, 10 cierges à l'autel, antepedium, oriflammes, petit catafalque							

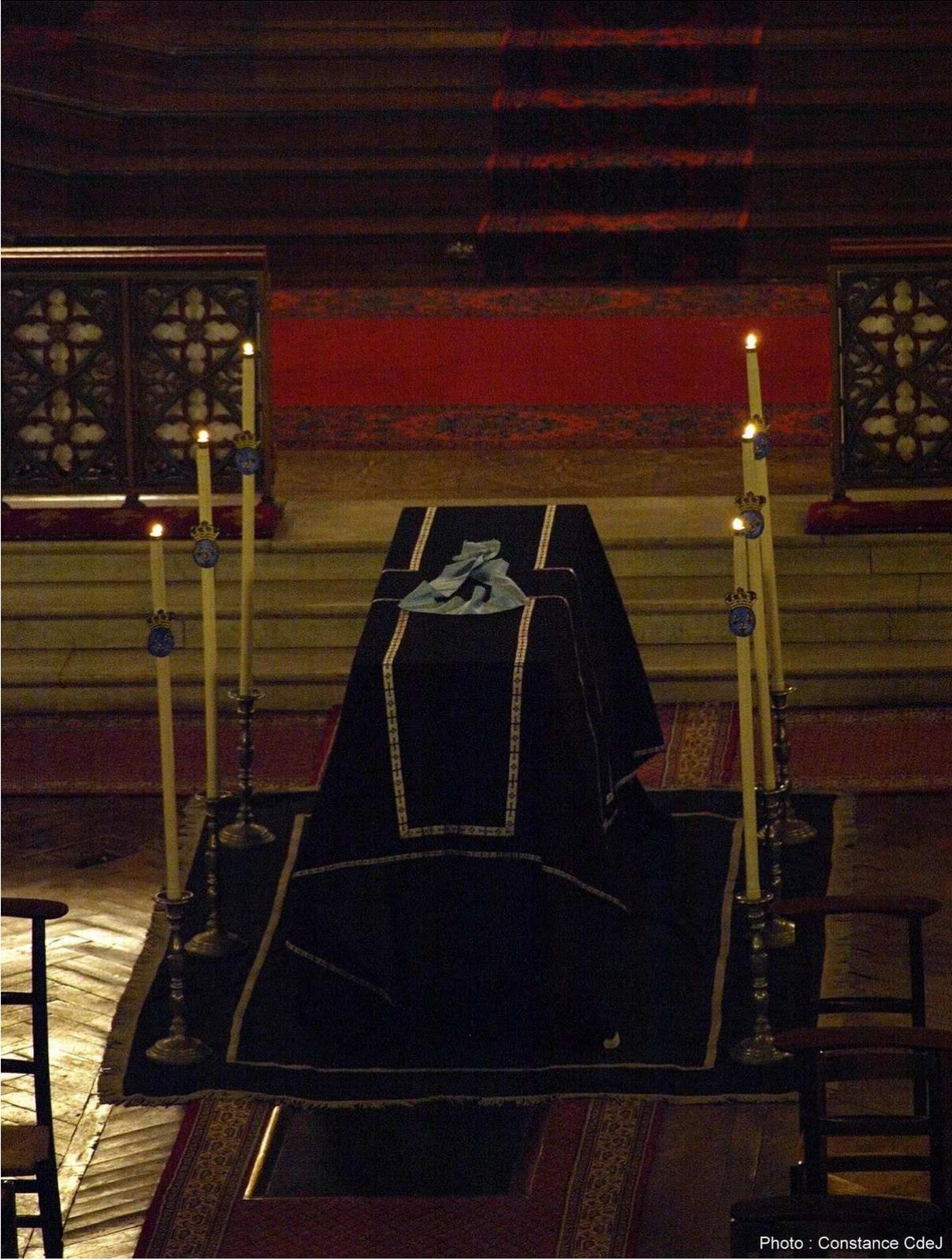


Photo : Constance CdeJ

SERVICE POUR ENFANT

ABSOLUTE ordinaire pour un enfant : 4 février 1924

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
	1	3 frs	3 frs			3	4	20 à 30 frs

MESSE D'ANGE : 4 février 1924

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix	
9h	1	4 frs	4 frs	4 frs	1,50 frs	12 frs	10	70 à 100 frs	
	3 acolytes, fleurs à l'autel								
9.30h	1	6 frs	6 frs	6 frs	1,50 frs	14 frs	14	100 à 150 frs	
	3 acolytes, fleurs à l'autel et catafalque orné								
10h	3	10 frs	7 frs	7 frs	2 frs	20 frs	24	150 à 250 frs	
	3 acolytes, fleurs à l'autel et catafalque orné, oriflammes des fêtes et tapis								

le luxe supplémentaire se paie en plus : prix à convenir

C'est toujours le Vicaire qui chante toutes les absoutes célébrées sans obsèques .

Il perçoit pour cela un casuel de 6 à 10 frs.

Il conduit aussi tous les défunts au cimetière paroissial .

Pour ce faire , il perçoit un casuel de 5 à 10 frs .

Pour un enterrement d'enfant , il perçoit 5 à 7 frs.

Pour les obsèques à 9.30h , à deux prêtres, il perçoit 15 à 25 frs (en ce compris les 6 à 10 frs pour le service au cimetière) .

Pour les obsèques à 10h , à trois prêtres, il perçoit 15 à 25 frs.

Pour les obsèques à 10.30h , il perçoit 24 à 40 frs.

Pour les obsèques à 11h , il perçoit 40 à 60 frs .

En 1928 , le Conseil de Fabrique de Cheratte décide de l'augmentation des tarifs des obsèques, qui prendront effet au 1^{er} avril 1928. La base de calcul est de faire 2,5 X le tarif de 1904 .

Heure Nbre prêtres sacristain chantre organiste souffleur Fabrique+cire Nbre cierges Prix

MESSE D'OBSEQUES : 1er Avril 1928 (décision du Conseil de Fabrique de Cheratte)

9 H	1	5 frs	5 frs	5 frs	2 frs	13 frs	10	80 frs
		3 acolytes, pas de catafalque, pas de laudes (messe dite d'obsèques Pro Deo)						
9.30 H	1	10 frs	10 frs	10 frs	5 frs	20 frs	14	150 frs
		petit catafalque, 3 acolytes, pas de laudes						
9.30 H	2	10 frs	10frs	10 frs	5 frs	20 frs	14	175 frs
		petit catafalque, 3 acolytes, pas de laudes						
10 H	3	20	15-18- 20	15-18-20	5 frs	35 frs	24	250 frs
		petit catafalque, 3 acolytes+ antepedium + oriflammes, pas de laudes						
10 H	3	30	18 - 25	18 - 25	5 frs	45 frs	30	475 frs
		petit catafalque + 4 acolytes+ antepedium + oriflammes +autel et fond en noir + laudes						
10.30 H	5	30	18 - 25	18 - 25	5	70	40	690 frs
		grand catafalque + 5 acolytes + antepedium + oriflammes + autel noir fond et côtés						
		portes et couronne + laudes + petit tapis						
10.30 H	7	50	20 - 30	20 - 30	5	80	46	810 frs
		idem , tentures noires jusqu'aux portes de sacristie, grand tapis						
11 H	7	50	20 - 30	20 - 30	10	125	75	1250 frs
		grand catafalque + tout l'autel en noir + tout le chœur et les stalles en noir + oriflammes						
		couronne , grand tapis + carpettes + laudes + 7 acolytes						
11 H	10	60	20 - 30	20 - 30	10	160	90	1625 frs
		idem + becs de gaz allumés et voilés						

Pour le luxe supplémentaire , prix à convenir

MESSE D'ANNEE : 1er avril 1928

Heure Nbre prêtres sacristain chantre organiste souffleur Fabrique+cire Nbre cierges Prix

9 H	1	6 frs	6 frs	6 frs	2 frs	10 frs	10	60 frs
		3 acolytes, pas de catafalque, pas de laudes						
9.30 H	1	8 frs	8 frs	8 frs	3 frs	10 frs	10	75 frs
		antepedium + 3 acolytes et petit catafalque, pas de laudes						
10 H	1	15	15	15	5 frs	15	12	150 frs
		antepedium + 3 acolytes , petit catafalque + oriflammes, pas de laudes						
10 H	3	20	20	20	5 frs	30	18	300 frs
		antepedium + 3 acolytes + autel en noir + oriflammes + petit catafalque, pas de laudes						
10 H	3	25	25	25	5 frs	35	24	350 frs
		antepedium + 3 acolytes + autel et fond en noir + laudes + oriflammes + petit catafalque						

ABSOUTES : 1er avril 1928

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
Pour un paroissien enterré sans obsèques								
	1	10 frs	10 frs			10 frs	4	80 frs
	2 acolytes , pas de catafalque							
	2 prêtres	10 frs	10 frs	10 frs	5 frs	20 frs	6	150 frs
	2 acolytes, petit catafalque							
Le dimanche , le tarif est doublé								
Pour un non paroissien (étranger) ayant une sépulture à Cheratte								
	1	10 frs	10 frs			10 frs	6	80 frs
	3 acolytes , pas de catafalque							
	2	10 frs	10 frs	10 frs	5 frs	20 frs	20	150 frs
	2 acolytes, 10 cierges à l'autel, antepedium, oriflammes, petit catafalque							

SERVICE POUR ENFANT

ABSOUTE ordinaire pour un enfant : 1er avril 1928

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
	1	3 frs	5 frs			5	4	40 frs

MESSE D'ANGE : 1er avril 1928

Heure	Nbre prêtres	sacristain	chantre	organiste	souffleur	Fabrique+cire	Nbre cierges	Prix
9h	1	10 frs	10 frs	10 frs	2 frs	10 frs	10	100 frs
	3 acolytes, fleurs à l'autel							
9.30h	1	10 frs	10 frs	10 frs	5 frs	20 frs	14	150 frs
	3 acolytes, fleurs à l'autel et catafalque orné							
10h	1	20 frs	20 frs	20 frs	5 frs	20 frs	20	200 frs
	3 acolytes, fleurs à l'autel et catafalque orné							
10h	3	20 frs	20 frs	20 frs	5 frs	35 frs	24	350 frs
	3 acolytes, fleurs à l'autel et catafalque orné, oriflammes des fêtes et tapis							

le luxe supplémentaire se paie en plus : prix à convenir

C'est toujours le Vicaire qui chante toutes les absoutes célébrées sans obsèques .

Il perçoit pour cela un casuel de 10 frs.

Il conduit aussi tous les défunts au cimetière paroissial .

Pour ce faire , il perçoit un casuel de 10 frs .

Pour un enterrement d'enfant , il perçoit 10 frs.

Pour les obsèques à 10h , à trois prêtres, il perçoit 30 frs. (en ce compris les 10 frs pour le service au cimetière) .

Pour les obsèques à 10.30h , il perçoit 40 frs.

Pour les obsèques à 11h , il perçoit 60 frs .

Les prêtres qui servent aux obsèques reçoivent 20 frs et le dîner . A 11h , c'est 25 frs et le dîner.

Vers 1930 (nous n'avons pas la date précise) , les tarifs sont augmentés .
Deux types de répartitions sont organisées.

MESSE D'OBSEQUES : vers 1930

Heure	Nbre prêtres	Assistants	Dîner	Célébrant	Cire	Fabrique	Coût total
9H	1	0	non	15	16	9 frs	80 frs
9.30	1	0	non	20	24	14 frs	150 frs
10H	3	20 f chacun	oui	30	40	25 frs	350 frs
10.30	4	20 f chacun	oui	30	48	28 frs	435 frs
10.30	5	20 f chacun	oui	40	60	35 frs	690 frs
11H	7	25 f chacun	oui	50	72	42 frs	810 frs
11H	10	25 f chacun	oui	60	120	70 frs	1250 frs
				60	180	105 frs	1625 frs

Heure	Nbre prêtre	curé	célébrt	vicaire	acolyte	sacrist	chantr	organ	assist	sonn	Fabriq	lumin curé	lumin fabriq	dîner	Prix total
-------	-------------	------	---------	---------	---------	---------	--------	-------	--------	------	--------	------------	--------------	-------	------------

MESSE D'OBSEQUES : vers 1930

9 H	1	30 f	30 frs	15 fr	5 frs	30 frs	15 frs	20 frs	0	5 frs	100 fr	87,5	12,5	0	350 frs
9 H	3	30f	30 frs	15 frs	5 frs	30 frs	15 frs	20 frs	40 frs	5 frs	100 fr	87,5	12,5	0	390 frs
10 H	3	60f	60 frs	55 frs	10 frs	50 frs	30 frs	40 frs	25 frs	15 frs	150 fr	262,5	37,5	75	870 frs
10 H	5	60f	60 frs	55 frs	10 frs	50 frs	30 frs	40 frs	75 frs	15 frs	150 fr	262,5	37,5	125	970 frs
11 H	7	80f	80 frs	70 frs	20 frs	70 frs	50 frs	60 frs	150 fr	20 frs	200 fr	437,5	62,5	175	1475 f

ABSOUTES : vers 1930

1 prêtre	95 frs
3 prêtres	145 frs



La Couronne de fête à Cheratte Notre Dame

Après la guerre 1940/45 , les tarifs sont de nouveau revus à la hausse , avec cependant des suppressions d'heures de messes , des simplifications quant au decorum, un partage des recettes entre les intervenants et une somme globale en fonction des heures . On peut voir aussi que le tarif des absoutes est simplifié et unique.

Ce nouveau tarif a été proposé pour l'ensemble du doyenné de Visé, dont Cheratte faisait partie à cette époque, et approuvé par le Vicaire Général du diocèse , Mgr Simenon, pour application le 21.10.1945 .

La messe de quarantaine était une messe dite 40 jours après le décès.

Heure	Nbre prêtre	curé	célébré	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	catafal	sonneu	Fabriq	Nbre cierges	Prix total
MESSE D'OBSEQUES : 21.10.1945													
9 H	1	40 f	40 frs	0 fr	5 frs	20 frs	10 frs	20 frs	6 frs	10 frs	55 frs	6	200 frs
9.30	3	200f	50 frs	20 frs	10 frs	60 frs	20 frs	40 frs	6 frs	20 frs	100 frs	6	600 frs
10 H	3	300f	75 frs	45 frs	20 frs	75 frs	25 frs	60 frs	6 frs	25 frs	150 frs	10	875 frs
10.30	5	400f	100 frs	65 frs	25 frs	100 frs	35 frs	75 frs	10 frs	35 frs	200 frs	12	1275 f
11 H	7	500f	125 frs	70 frs	30 frs	125 frs	50 frs	100 frs	12 frs	50 frs	300 frs	16	1800 f

Heure	Nbre prêtre	curé	célébré	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	catafal	sonneu	Fabriq	Nbre cierges	Prix total
MESSE d'Année et de Quarantaine : 21.10.1945													
8 H	1	10 f	30 frs	0 fr	5 frs	10 frs	10 frs	10 frs	0	10 frs	15 frs	0	100 frs
9 H	1	20 f	40 frs	0 fr	10 frs	20 frs	20 frs	20 frs	0	10 frs	30 frs	0	170 frs
9.30	1	60 f	40 frs	0 fr	10 frs	30 frs	20 frs	30 frs	0	10 frs	50 frs	0	250 frs
10 H	3	200f	50 frs	20 frs	10 frs	60 frs	20 frs	40 frs	0	20 frs	100 frs	0	600 frs
10.30	3	300f	75 frs	45 frs	20 frs	75 frs	25 frs	60 frs	0	25 frs	200 frs	0	875 frs
11 H	5	400f	100 frs	65 frs	25 frs	100 frs	35 frs	75 frs	0	35 frs	300 frs	0	1275 f

Heure	Nbre prêtre	curé	célébré	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	catafal	sonneu	Fabriq	Nbre cierges	Prix total
Absoutes : 21.10.1945													
	1	40 f	40 frs	0 fr	5 frs	30 frs	20 frs	0	0	10 frs	55 frs	0	200 frs

En 1947 , il y a une nouvelle adaptation des tarifs , décidés pour l'ensemble du doyenné de Visé et approuvé par le Vicaire Général Mgr Simenon pour entrée en vigueur le 26.7.1947.

Les absoutes sont dites uniformément à 11h .

Heure	Nbre prêtre	curé	célébrt	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	assista nts	sonneu	Fabriqu	Prix total
MESSE D'OBSEQUES : 26.7.1947												
9 H	3	100 f	70 frs	50 fr	10 frs	50 frs	50 frs	50 frs	100 frs	20 frs	100 frs	600 frs
10 H	3	350f	100 frs	100 f	10 frs	100 frs	100 frs	100 frs	150 frs	50 frs	140 frs	1200 f
10 H	5	350f	100 frs	100 f	10 frs	100 frs	100 frs	100 frs	300 frs	50 frs	140 frs	1350 f
11 H	3	500f	200 frs	200 f	20 frs	200 frs	200 frs	200 frs	200 frs	80 frs	200 frs	2000 f
11 H	5	500f	200 frs	200 f	20 frs	200 frs	200 frs	200 frs	400 frs	80 frs	200 frs	2200 f

Heure	Nbre prêtre	curé	célébrt	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	assista nts	sonneu	Fabriqu	Prix total
MESSE d'Année et de Quarantaine : 26.7.1947												
7.30 H	1	20 f	40 frs	0	0	20 frs	15 frs	25 frs	0	10 frs	20 frs	150 frs
	3	20 f	40 frs	0	0	20 frs	15 frs	25 frs	50 frs	10 frs	20 frs	200 frs
9 H	1	120 f	60 frs	0	0	40 frs	30 frs	50 frs	0	20 frs	80 frs	400 frs
	3	120 f	60 frs	0	0	40 frs	30 frs	50 frs	100 frs	20 frs	80 frs	500 frs
10 H	1	200 f	120 frs	0	0	100 frs	60 frs	100 frs	0	50 frs	120 frs	750 frs
10 H	3	200f	120 frs	0	0	100 frs	60 frs	100 frs	150 frs	50 frs	120 frs	900 frs

Heure	Nbre prêtre	curé	célébrt	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	assista nts	sonneu	Fabriqu	Prix total
Absoutes : 26.7.1947												
11 H	1	60 f	60 frs	0 fr	5 frs	50 frs	50 frs	0	0	25 frs	50 frs	300 frs

Heure	Nbre prêtre	curé	célébrt	vicaire	acolyte	sacrist	chantre	organ	assista nts	sonneu	Fabriqu	Prix total
Service des enfants : 26.7.1947												100 frs
Absoutes												100 frs

Messe d'ange

9 H	1	20 f	40 frs	0 fr	10 frs	20 frs	50 frs	50 frs	0	20 frs	50 frs	250 frs
10 H	1	200 f	100 frs	0 fr	10 frs	20 frs	50 frs	50 frs	0	20 frs	50 frs	500 frs
10 H	3	300f	170 frs	70 frs	10 frs	60 frs	50 frs	50 frs	200 frs	40 frs	50 frs	1000 f

Depuis le Concile de Vatican II , la célébration des funérailles chrétiennes a abandonné les « classes » , les heures et les attributions complexes .

Les funérailles sont célébrées par un ou plusieurs célébrants et entraînent les même frais pour les familles quels que soient les choix qui sont faits .

Pendant plusieurs années , jusqu'en 2009 , le montant réclamé aux familles , tant pour la célébration des funérailles sans eucharistie qu'avec eucharistie , est de 75 euros .

Le célébrant perçoit un casuel de 15 euros, le sacristain perçoit 15 euros, l'organiste 15 euros, la fabrique d'église 15 euros, l'évêché 15 euros .

En 2010 , le montant a été revu à la hausse et est passé à 100 euros.

Le célébrant perçoit toujours un casuel de 15 euros, le sacristain 20 euros, l'organiste 20 euros, la fabrique d'église 20 euros, l'évêché 25 euros .

Si un poste n'est pas attribué, le montant revient à la caisse paroissiale.

En cas de célébration dans un funerarium , le montant réclamé est de 75 euros . Le célébrant perçoit un casuel de 25 euros, la caisse paroissiale 25 euros et l'évêché 25 euros.